

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.11.360

**Effervescentre : solde  
de la subvention 2020**

**LE DIX NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 novembre 2020**

**Secrétaire de séance** : Brigitte BAPTISTE

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

**Ont donné pouvoir** :

Nathalie DULAIS à Michel BUISSON, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Martine PINVILLE à Fabrice VERGNIER

**Excusé(s)** :

Frédéric CROS

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.11.360**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : **Madame GINGAST**

**EFFERVESCENTRE : SOLDE DE LA SUBVENTION 2020**

Vu la Convention d'Objectifs 2019-2022, entre GrandAngoulême et le Centre Social Effervescentre, validée par la délibération n° 186 du 27 juin 2019 par laquelle GrandAngoulême accepte de participer financièrement aux projets portés par l'association concernant l'accueil en ALSH de mineurs de 3 à 17ans, les mercredis et les vacances scolaires et la mise en œuvre du dispositif « Eté Actif » sur son territoire;

Vu la délibération n° 61 du 13 février 2020, proposant l'inscription de 368 000 € au budget principal 2020 pour la participation annuelle des actions indiquées dans la convention d'objectifs, et autorisant le versement d'un acompte de 200 000 € ;

Considérant que, depuis cette délibération, la ventilation entre les coûts d'activités, (ALSH extrascolaire du mercredi et des vacances/garderies périscolaires du matin et du soir/TAP) incluant celles désormais restituées aux communes, a effectivement été fournie dans le détail par l'association Effervescentre, comme demandé ;

Considérant que, même si les conclusions de la CLECT sur les transferts de charges définitives ne sont pas encore connues (nouvelles réunions CLECT programmées fin 2020), il est nécessaire qu'Effervescentre puisse obtenir le solde de la subvention pour permettre le financement des actions engagées,

Pour rappel, Effervescentre organise l'accueil en ALSH en multi-sites (Roullet – Sireuil – Mouthiers).

Il est ouvert tous les mercredis de l'année scolaire (soit 36 ou 37 mercredis) et sur chaque période de vacances scolaires, sauf 1 semaine pendant les vacances de fin d'année et le mois d'août.

Des accueils spécifiques pour les jeunes (11-17 ans) sont également organisés, le mercredi et le vendredi soir. Les plannings d'activités sont élaborés par tranches d'âges et des séjours en camps sont également proposés.

Effervescentre assure en outre le transport des enfants entre les lieux d'accueil communaux et les 3 sites d'accueil de loisirs.

A noter que, en tant que signataire du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 avec la Caf, GrandAngoulême perçoit des financements de la Caf pour cet accueil en ALSH de mineurs de 3 à 17ans, les mercredis et les vacances scolaires.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

Vu la réunion de toutes les commissions du 10 novembre 2020,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement du solde de la participation financière annuelle de 368 000€, soit 168 000 €, après déduction des 200 000 € d'acompte précédemment versés ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention financière et tout autre document relatif à cette délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 novembre 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>26 novembre 2020</b>

## CONVENTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Entre

La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex

Ci-après dénommée « GrandAngoulême » et représentée par son Président, Monsieur Xavier Bonnefont, autorisé par délibération n°2020.XXXX du conseil communautaire du 15 octobre 2020.

Et

L'association Effervescentre, centre socio-culturel et sportif, dont le siège est situé 3, route du sergent Sourbé, 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE

Ci-après dénommée « Effervescentre » et représenté par sa Présidente, Madame Valérie BOUTET.

Vu la Convention d'Objectifs 2019-2022, signée en 2019 entre Effervescentre et GrandAngoulême et engageant GrandAngoulême à contribuer financièrement aux missions confiées à Effervescentre dans le domaine de l'Enfance Jeunesse, en versant une subvention annuelle;

Vu la délibération N° 2020.02.061 du 13 février 2020, proposant l'inscription de 368 000 € au BP 2020 pour la participation annuelle des actions indiquées dans la convention d'objectifs, et autorisant le versement d'un acompte de 200 000 € ;

### **Objet de la convention**

Versement du solde de la participation financière versée à Effervescentre dans le cadre de la subvention 2020 pour l'exercice des missions qui lui sont confiées dans le domaine de l'Enfance Jeunesse.

### **Montant de la subvention et modalités de versement**

Conformément à la délibération de GrandAngoulême du 13 février 2020, et à la délibération du 15 octobre 2020, GrandAngoulême attribue une subvention annuelle de 368 000 € à Effervescentre, pour laquelle un acompte de 200 000 € a été versé en mars 2020.

Afin de pouvoir mener à bien les missions qui lui sont confiées, Effervescentre percevra le solde de 168 000 € dès signature de la présente convention financière, par versement sur le compte bancaire suivant:  
Crédit Agricole – IBAN FR76 12406001040016483830615

### **Durée de la convention**

Cette convention est conclue pour un an.

### **Motifs de reversement ou clause de non-exécution**

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de leurs engagements réciproques.

Fait à Angoulême, le 24 septembre 2020

Pour GrandAngoulême  
Par délégation, pour le Président,  
La conseillère déléguée,  
Membre du Bureau

Pour Effervescentre  
La Présidente,